

Comment verser votre taxe au Lycée Eugène Hénaff ?

Par l'intermédiaire d'un organisme collecteur avant le **1^{er} mars 2016**

**Taxe d'apprentissage =
0,5% de la masse salariale brute**

Chaque OCTA met à votre disposition des outils d'aides au calcul.

« Au titre du quota » et « Hors quota », nous sommes habilités à percevoir la taxe d'apprentissage au titre des catégories A et B.

N'oubliez pas que c'est le **seul impôt** pour lequel **vous pouvez choisir les bénéficiaires**.

1° Sur votre formulaire de déclaration de la taxe d'apprentissage fourni par votre organisme collecteur :

Indiquez le **lycée Eugène Hénaff** de Bagnolet comme bénéficiaire.
Précisez le montant du versement.

2° Sur le bordereau de promesse de versement ci-joint :
Remplir les informations pour ajuster notre budget prévisionnel.

Votre contact au lycée :

Mme BESSON

Directrice déléguée aux formations professionnelles et technologiques

besson@lyceehenaff.fr

Tel : 01 41 63 26 10

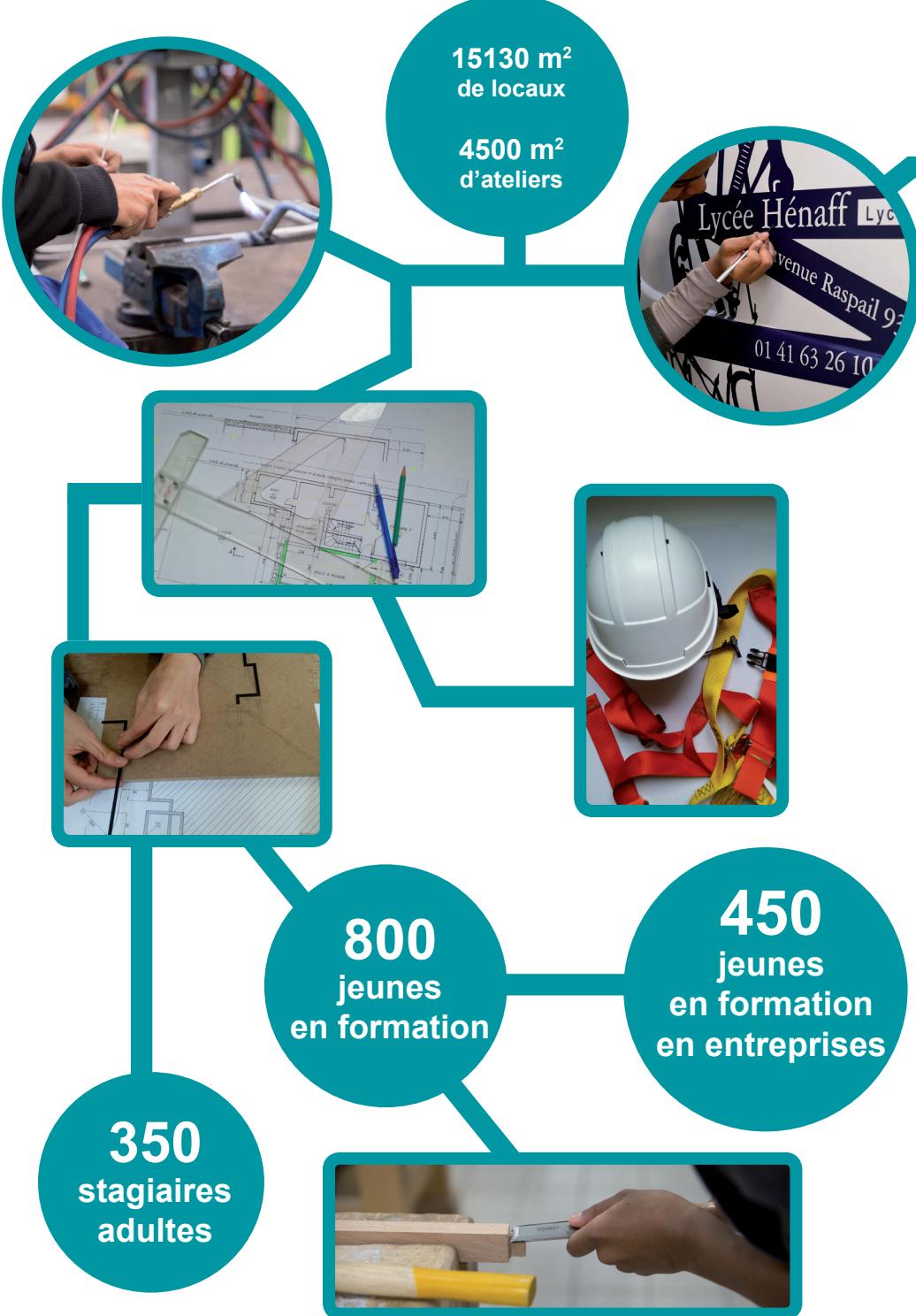
**MERCI
de votre soutien**



**Taxe D'apprentissage
2016**
Hénaff
Lycée des métiers
Lycée Polyvalent
55 avenue Raspaill 93170 Bagnolet 01 41 63 28 10



SECTIONS D'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL



BAC PRO MENUISERIE AGENCEUR
3 ANS

Brevets des Métiers d'Art → **CAP ÉBÉNISTERIE**
OPTION : ÉBÉNISTERIE
4 ANS

CAP SIGNALÉTIQUE ENSEIGNE ET DÉCORS
Brevets des Métiers d'Art →
GRAPHISME EN LETTRES ET DÉCORS
4 ANS

BAC PRO TECHNICIEN DE MAINTENANCE DES SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES
3 ANS

CAP INSTALLATEUR SANITAIRE
2 ANS

BAC PRO TECHNICIEN D'INSTALLATION SYSTÈMES ÉNERGÉTIQUES ET CLIMATIQUES
3 ANS

BAC PRO TECHNICIEN DU BÂTIMENT : ÉTUDE ET ÉCONOMIE
3 ANS

BAC PRO GÉOMÈTRE - TOPOGRAPHE
5 ANS